



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer

Question écrite n° 95495

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'expertise collective de l'INSERM établissant le pronostic à long terme des cancers en France. Elle lui rappelle que la mission interministérielle de lutte contre le cancer, ainsi que la direction générale de la santé ont sollicité en 2004 l'INSERM pour analyser l'espérance de vie de nos concitoyens après un tel diagnostic. Les conclusions qui lui ont été remises semblent montrer des résultats particulièrement encourageants, puisque globalement le chiffre de surmortalité annuelle dix ans après le diagnostic serait de l'ordre de 2 %, tous cancers confondus. C'est-à-dire que dix ans après le diagnostic, parmi cent personnes, deux risquent de décéder des suites de leur pathologie dans l'année. En outre, cette tendance ne cesserait de se réduire au fil du temps. Elle lui demande de l'informer des grandes lignes de cette étude.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95495

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5624